



COMMENT SERONT ORGANISÉS LA COLLECTE ET LE RAMASSAGE DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ?

Les déchets urbains (ce qui va dans le sac poubelle taxé) seront collectés dans les moloks et les conteneurs, aux endroits habituels.

Les déchets recyclables gratuits (papier, PET, verre, alu et fer blanc) seront collectés dans les écopoints des villages, comme actuellement.

Les autres déchets devront être déposés à la déchetterie du Pécolet. Dès le 1er janvier 2018, la déchetterie sera payante, avec 500kg offerts par ménage.